



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

### Concours : CAPES externe

### Section : Sciences économiques et sociales

### Session 2014 - exceptionnelle

Rapport de jury présenté par :

**Gilles FERRÉOL**  
Professeur à l'Université de Franche-Comté  
Président du jury

## PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce rapport, relatif à la session exceptionnelle 2013, concerne l'admissibilité. Les statistiques ci-dessous vont à l'essentiel :

	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre de postes mis au concours	170	13
Nombre total d'inscrits y compris ENS	2151	300

ADMISSIBILITÉS	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre de présents à la première épreuve	876	107
Nombre de présents à la deuxième épreuve	838	103
Nombre d'admissibles	280	14
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	33,73	13,86
Barres d'admissibilité	45/120 soit 7,5/20	57/120 soit 9,5/20

ADMISSIONS	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre d'admis	151	5
Moyenne générale des admis	9,78/20	9,30
Total des points obtenus par le major du concours	189	144
Moyenne sur 20 obtenue par le major du concours	15,75/20	12/20
Barres d'admission	87/240 soit 7,25/20	96/240 soit 8/20

On trouvera, dans les pages qui suivent, d'autres données chiffrées, des commentaires plus techniques et, pour chaque épreuve (dissertations, leçon et dossier), des éléments de correction détaillés, ainsi que diverses recommandations.

Une connaissance précise des « règles du jeu » est ici essentielle et constitue, à l'évidence, l'une des clés de la réussite. Encore faut-il lui associer une préparation spécifique, privilégiant rigueur et méthode.

Qu'il me soit permis, tout en félicitant les heureux lauréats et en souhaitant bonne chance à tous ceux qui postuleront l'an prochain, de remercier très sincèrement les membres du jury, dont j'ai pu apprécier le dévouement et le professionnalisme, madame la proviseure du lycée Rodin (et ses collaborateurs) qui ont contribué à ce que les épreuves orales se déroulent dans d'excellentes conditions, l'équipe des surveillants, les personnels du SIEC d'Arcueil et de la DGRH, notamment monsieur Pierre-Emmanuel Roux, dont la grande disponibilité a toujours permis de résoudre des difficultés imprévues.

Une pensée très émue, enfin, à la mémoire de notre collègue et ami, le professeur Philippe Norel, récemment décédé et qui a tant apporté à ce concours.

Gilles FERRÉOL  
Professeur des Universités  
Président du jury

## COMPOSITION DE SCIENCE ÉCONOMIQUE

**Membres du jury :** Odile ALTAY-MICHEL, Lionel ANSELIN, Gildas APPÉRÉ, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Catherine BRUET, Emmanuel BUISSON-FENET, Karine CHARLES, Marie-Claire DELACROIX, Christian FEYTOUT, Nathalie GINESTE, Anne KEMPF, Sophie LAVAL, Sophie MATTERN, Philippe NOREL, Mireille SCHANG; Dominique SZCZESNY.

**Rapporteur :** Philippe NOREL

### **Quelques éléments statistiques :**

Concernant cette épreuve, la moyenne des présents pour le CAPES est de 5,77 et celle des admissibles de 9,83 (contre, respectivement, 5,67 et 11,14 pour le CAFEP).

**Sujet de dissertation :** Déficit public et mondialisation (16 points)

**Question portant soit sur l'histoire de la science économique, soit sur l'épistémologie de la discipline :** Les théories économiques : opposition ou complémentarité ? (4 points)

### **Éléments de correction du sujet de dissertation : Déficit public et mondialisation**

Le sujet proposait une réflexion assez inhabituelle. Il invitait à laisser de côté le lien traditionnel entre déficits publics et politique économique (lien que l'on pouvait se contenter de rappeler succinctement), soit un raisonnement partant de l'économie nationale, pour analyser la corrélation récente entre la montée de certains déficits publics et la globalisation. C'est donc un sujet qui supposait à la fois une connaissance de l'actualité économique, des bases en finance internationale et finances publiques, et une bonne maîtrise des relations macroéconomiques fondamentales en économie ouverte. Il requérait, sinon de définir la mondialisation, du moins de la caractériser dans ses grandes dimensions : libéralisation commerciale et hausse de l'extraversion (elle-même en partie liée à l'internationalisation des processus productifs), dynamique de l'investissement direct et stratégies globales des firmes transnationales, création d'un marché financier unifié voué, entre autres, à financer les déséquilibres internationaux, affaiblissement des régulations étatiques, au moins à l'échelle nationale. Il exigeait une définition précise du solde public (distinguant entre l'État au sens restreint et au sens large, incluant donc protection sociale et collectivités locales).

La problématique était au fond de savoir si le niveau et la pérennité de déficits publics, notamment en Europe et aux États-Unis, ne dépendent pas désormais autant, voire davantage, du contexte de globalisation que de logiques particulières de politique économique. Il s'agissait, pour y répondre, d'analyser en quoi déficits publics et mondialisation interagissent structurellement, la causalité n'étant pas univoque de la mondialisation vers les déficits puisque les déficits confortent eux-mêmes certains aspects de la globalisation, dont la mobilité des capitaux. Le sujet amenait à appréhender le déficit comme une variable cruciale et symptomatique des déséquilibres. En ce sens, il ne s'agissait pas de savoir si la mondialisation peut, comme le voudrait la théorie, diminuer le déficit public en général. Il fallait plutôt discriminer entre les économies et réaliser qu'en favorisant les pays les plus compétitifs et attractifs, la mondialisation pénalise d'autant ceux qui le sont moins et les pousse au déséquilibre de leurs comptes publics.

Par ailleurs, la question était sans doute traitable de multiples façons, et sa richesse interdit de prétendre repérer ici toutes les dimensions pertinentes possibles. En particulier, la problématique de la gestion des déficits publics (et de leurs composantes particulières), dans le cadre des contraintes de la mondialisation, pouvait prendre une place assez importante. Un plan fondé sur, premièrement les liens réciproques entre

déficits publics et mondialisation et, deuxièmement, les aléas de la gestion de ces déficits dans un tel contexte, était donc possible. Un autre plan basé sur les liens réciproques entre les deux pôles du sujet (en quoi la mondialisation entraîne les déficits de certains, puis en quoi les déficits justifient ou infléchissent la mondialisation) était également envisageable. Le choix fait ici sera un mixte de ces deux possibilités. On propose donc de développer le sujet en se basant sur les liens de causalité (ou d'entraînement) entre les deux phénomènes, mais en montrant aussi comment la gestion des déficits publics en est partie prenante. On peut ainsi, en première partie, voir en quoi la mondialisation (du commerce, des investissements directs et des flux de portefeuille) stimule l'apparition de déficits publics ou leur renforcement. En seconde partie, on s'attaquera au lien inverse, à savoir en quoi des déficits publics importants, notamment dans la mesure où leur gestion devient vite délicate, ont pu entraîner et/ou légitimer certaines formes de mondialisation, notamment financière, tout en contribuant eux-mêmes à restructurer cette mondialisation.

## **I. Une mondialisation stimulant les déséquilibres internationaux, donc aussi les déficits publics**

### **A. Causalité structurelle**

**1. La mondialisation libéralise d'abord les échanges de biens et services.** Elle discrimine en fonction des compétitivités relatives, ce qui aboutit à moins de croissance dans les pays les plus faibles, à des déficits publics compensatoires éventuels pour répondre à des problématiques de relance économique et/ou de protection sociale. On pouvait évoquer à ce sujet la responsabilité (limitée) de pays émergents à bas salaires, par ailleurs parfois aussi protectionnistes, dans les déficits extérieurs des pays du Nord, comme dans la chute de leurs taux de croissance. En revanche, on devait développer l'idée que si l'intégration aux échanges mondiaux de nouveaux venus se traduit par un essor des exportations de certains pays du Nord, l'effet sur la croissance peut aussi être positif, comme en Allemagne. C'est donc bien dans la compétitivité relative de chacun que réside le résultat, positif ou négatif, sur le solde public. Formellement, on pouvait invoquer la logique des soldes jumeaux, internes et externe. Les pays subissant un déficit courant plus fort connaissent, par ricochet, un déficit interne en vertu de l'équation : solde épargne-investissement (S-I) + solde public (T-G) = solde extérieur courant (aux transferts près). Dès lors, les déficits externes peuvent entraîner des déficits publics dans les pays moins compétitifs, sauf si l'écart entre I et S prenait sur lui la totalité de la détérioration du déficit externe. Le cas le plus courant est qu'il en prenne une partie. L'expérience a aussi montré que cet écart entre I et S est d'abord et surtout le reflet de la taxation des plus hauts revenus : quand celle-ci est forte, S peut devenir fortement inférieur à I, alors qu'une fiscalité plus favorable provoque l'effet inverse. On peut, à titre de simplification, et en l'absence de politiques actives de modification de la répartition du revenu, considérer le solde épargne-investissement comme évoluant plutôt dans le même sens que le déficit public, suite à un déficit extérieur.

**2. Seconde composante de la mondialisation, la libéralisation des Investissements directs étrangers (IDE) amène, via les délocalisations, des pertes nettes d'activités** sur certains territoires moins attractifs, lesquelles entraînent moins de recettes fiscales (et plus de dépenses sociales), par conséquent un déficit public accru. Par ailleurs, tout pays qui connaît un IDE net négatif verra diminuer ses exportations et augmenter ses importations. On pouvait prendre l'exemple des délocalisations dans l'industrie automobile : une voiture de marque française, désormais assemblée en Slovaquie, ne sera plus exportée de France et, pour ce qui est du marché intérieur hexagonal pour ce véhicule, ce seront désormais des importations qui l'alimenteront. Un IDE sortant de ce type est donc doublement pénalisant sur le solde courant du pays d'origine. Là encore, dans le cadre de l'approche par les déficits jumeaux, on a bien un lien de la mondialisation vers les déficits publics.

## **B. Causalité conjoncturelle**

**1. Une globalisation financière aujourd'hui en cause.** La crise financière dite des *subprimes* est très largement liée à la globalisation financière et à l'approfondissement des marchés internes qui l'accompagne. Au cœur de cette crise, c'est bien la possibilité de vendre sur un marché mondial très large les titres dérivés des *subprimes* (RMBS, CDO, etc.) qui est responsable de la défiance interbancaire ayant paralysé l'économie mondiale en 2008-2009. Cette crise a été gérée par les États en soutenant les banques en difficulté par des garanties publiques et surtout des prêts comme des participations en capital. Ces mesures ont pesé parfois directement sur le seul endettement mais, plus souvent, sur les déficits annuels. C'est aussi par le soutien public à l'activité en 2009 que ces déficits se sont créés (voir le cas de l'Espagne). On est, dès lors, devant un cas dramatique de création (parfois) ou d'approfondissement (souvent) des déficits publics par le biais d'une crise liée à la globalisation financière.

**2. La responsabilité de cette globalisation dans la genèse des déficits excessifs n'est pourtant pas séparable de la mondialisation des échanges.** Cette dernière en effet, en renforçant les contraintes de compétitivité, a poussé à gérer ces contraintes essentiellement par le coût relatif du travail. De ce fait, certains pays, voire la plupart des pays du Nord, n'ont pu maintenir leur compétitivité qu'en stérilisant la dynamique de leur marché intérieur. Dans ces conditions, comme cela a été codifié dans le concept de « *modèle anglo-saxon* » (Gaffard), la norme est devenue la pression sur les salaires réels tout en développant des formes de crédit destinées notamment à résoudre artificiellement les ménages les plus fragilisés. La création des crédits *subprimes* et leur titrisation ne sont donc que l'aboutissement de ce modèle anglo-saxon, lui-même lié à la mondialisation des échanges de biens et services.

Au total, c'est par ses trois composantes (commerce, investissement direct, flux de capitaux de portefeuille) que la mondialisation est déterminante dans les déficits publics, structurellement comme conjoncturellement, même si d'autres facteurs ont bien sûr aussi joué.

## **II. Des déficits publics qui légitiment et transforment la mondialisation**

### **A. Les déficits publics ont créé ou entretiennent la globalisation financière**

- 1. Le déficit public des États-Unis est historiquement à l'origine de la titrisation, composante principale de la globalisation financière.** Ce déficit public, lié à un déficit courant récurrent depuis le milieu des années 1970, est apparemment l'élément déterminant dans la libéralisation des flux de capitaux par ce pays à partir de 1974. La globalisation financière a eu, pour premier objectif, de permettre un financement à bas coût et en douceur des déficits jumeaux. Avec la titrisation des dettes internationales, la globalisation financière a historiquement rompu (Plihon) avec une logique de financement des déficits externes, soit par l'aide (années 1960), soit par les crédits bancaires internationaux (années 1970-1980). Ensuite, à partir de la libéralisation financière, les autres pays ont dû suivre car l'attrait des capitaux leur devenait préjudiciable (*cf.* Simmons, Kébabdjian, Eichengreen). Une incise historique récente pouvait trouver sa place ici même s'il était peu probable que les candidats la maîtrisent.
- 2. Le maintien des déficits publics de ces emprunteurs internationaux entretient et renforce la mobilité des capitaux.** Il importe de maintenir ces flux globaux de capitaux pour permettre un financement souple des États, sans quoi les ajustements sévères qui en découleraient seraient préjudiciables à la croissance. Seul le Japon a en partie échappé à cette logique puisqu'il finance en interne sa dette publique colossale. Nous sommes en revanche, depuis quatre ans, parvenus, en zone Euro, à la limite de cette relation... Ainsi, non seulement le déficit public légitime la

mondialisation des flux de placement, mais encore il oblige désormais les États à des politiques d'attractivité de ces capitaux mobiles, renforçant une des logiques fondamentales de la globalisation. Le maintien de cette attractivité suppose une maîtrise minimale des déficits publics, passant aujourd'hui par des politiques d'austérité, lesquelles renforcent elles-mêmes la logique de compétitivité inhérente à la mondialisation commerciale. Le Portugal et la Grèce, dans un contexte de monnaie commune et unique non dévaluable, n'en sont que l'expression la plus extrême. On pouvait aussi, dans cette section, discuter du choix des composantes à rééquilibrer côté dépenses, comme de la concurrence fiscale ouverte entre pays déficitaires ou craignant de le devenir.

## **B. Les déficits publics transforment les structures de la mondialisation**

- 1. Des déficits qui restructurent l'économie mondiale.** L'économie mondiale est aujourd'hui structurée par des déséquilibres importants de balances des paiements, eux-mêmes reflétés pour partie dans les déficits publics d'un certain nombre de grands pays déficitaires. Le surcroît de demande dans ces économies alimente les excédents courants de quelques grands pays émergents et notamment la Chine. Cette dernière utilise une partie des devises ainsi gagnées, soit pour investir sur d'autres continents en développement, soit pour leur acheter des matières premières ou y acquérir des terres agricoles. Autrement dit, ce sont bien à l'origine les déficits de certains pays développés qui alimentent, pour partie, la croissance actuelle de l'Afrique noire et de quelques pays latino-américains. Il n'est ainsi pas exclu que, demain, l'Afrique noire devienne le nouveau terrain de réalisation du modèle asiatique de développement en vol d'oies sauvages (Hugon). Les déficits de quelques pays développés, par le biais des émergents qui en tirent profit, contribuent à reformuler la hiérarchie mondiale en matière de développement.
- 2. Une gestion des déficits qui pousserait à remettre en cause les paradis fiscaux.** Il est évidemment trop tôt pour conclure quant au caractère effectif de l'affaiblissement, pour ne pas parler de la suppression, des paradis fiscaux, suite aux réformes de la transparence en matière d'avoirs bancaires, impulsées par Paris, Washington et Londres et reprises récemment par le G8. Mais il est clair que la gestion de déficits publics intenable détermine aujourd'hui un besoin de limiter la capacité de nuisance de l'évasion fiscale et de ces « paradis » sur les finances publiques. En ce sens, et sous réserve d'inventaire, la gestion des déficits publics pourrait remettre en cause des structures jusqu'ici fondamentales pour l'optimisation fiscale des firmes plurinationales, voire nécessaires au fonctionnement du capitalisme mondial (Palan).

En définitive, cette seconde partie montre une influence multi-facettes des déficits publics sur la mondialisation : création et entretien/légitimation de la globalisation financière, restructuration des hiérarchies de l'économie mondiale, mise en cause potentielle des paradis fiscaux.

Il semblait difficile d'attendre des candidats une claire perception des éléments I B2 et II A1. La formalisation en termes de soldes jumeaux du I A1 était souhaitable mais sans doute pas impérative si le raisonnement littéraire venait compenser. En revanche, les autres éléments présents dans ce plan étaient clairement attendus.

### **Erreurs les plus couramment observées**

- Mauvaises définitions des termes entraînant contresens (déficit public assimilé à déficit extérieur) ou hors sujet (déficit public assimilé à politique budgétaire) ou traitement partiel (oubli de la dimension financière dans la mondialisation). La confusion entre déficit public et déficit extérieur était une faute réhébitorie, malheureusement assez fréquente.
- Tendance naturelle à vouloir placer ce que l'on sait, quitte à risquer le hors sujet.

3. Oubli que, dans tout sujet de type A et B, il faut au moins envisager qu'il y ait une relation réciproque. Très peu de copies l'ont fait et c'est un vrai problème de méthode. Ici, même si l'effet des déficits publics sur la mondialisation apparaissait (à tort) plus ténu, il était toujours possible de se focaliser sur cette liaison réciproque dans son ensemble, même avec un déséquilibre quantitatif dans les arguments. Les copies n'ayant pas évoqué la réciprocité de ce lien, sous une forme ou une autre, ne pouvaient normalement pas dépasser 6/16.

4. Le manque cruel de connaissances historiques de base sur les quarante dernières années, lesquelles étaient quasi indispensables pour traiter correctement la thématique proposée dans toutes ses dimensions.

5. Le « francocentrisme » criant de pas mal de copies qui ne parlent que de notre déficit public, très peu de celui des États-Unis et à peine du poids de la Chine et des pays émergents dans la mondialisation. Un sujet comme celui-là imposait une posture beaucoup plus ouverte.

6. L'absence fréquente de problématique claire et structurée : l'accumulation de trois ou quatre questions (parfois de détail) ne peut pas raisonnablement en tenir lieu, sauf lorsque ces questions orientent très directement le plan.

7. Une fréquente dérive vers un sujet qui aurait été : « *La politique budgétaire dans la mondialisation.* » L'utilisation du terme « déficits publics » au lieu de « politique budgétaire » n'y incitait pourtant pas, voire l'interdisait. Par ailleurs, certains ont assimilé mondialisation et ouverture, débouchant ainsi sur une question de cours très classique et hors sujet... Cette erreur empêchait aussi d'avoir plus de 6/16.

8. Des développements sur le thème « La mondialisation doit faire baisser les déficits en procurant des recettes d'exportation » étaient problématiques puisque raisonnant en général. Au plan extérieur, les déficits des uns correspondent aux excédents des autres. Il fallait plutôt placer les déficits dans le cadre d'une structure qui, aiguisant les compétitivités relatives, va sans doute accentuer les déficits des plus fragiles.

Plusieurs copies étaient en revanche très bonnes, traçant l'essentiel de la première partie et développant la seconde sous l'angle de la gestion des déficits et ses conséquences (ici II A 2) Nous avons aussi rencontré une excellente accroche, évoquant la TVA sociale proposée par le gouvernement précédent et qui cherchait à la fois à réduire/maintenir le déficit public tout en diminuant le déficit extérieur...

### **Eléments de correction de la question portant sur l'épistémologie de la discipline : Les théories économiques : opposition ou complémentarité ?**

Un tel sujet peut paraître traditionnel et donc abordable sans questionnement préalable. De fait, beaucoup de copies n'ont fourni que quelques exemples de complémentarité entre théories et quelques exemples d'opposition, plus ou moins irréductible, quand elles n'ont pas simplement réalisé un panorama superficiel de l'histoire des théories, opposant sans autre forme de procès deux ou trois paradigmes, parfois même en les citant à la suite sans les mettre en relation...

Un tel sujet exigeait pourtant un certain « soclage », d'abord pour mieux définir et « élaborer » les notions d'opposition et de complémentarité, ensuite pour rappeler ce que l'épistémologie a pu en dire. Et c'est dans le cadre de ces deux types de développement que des exemples pouvaient être mobilisés.

Pour ce qui est de l'élaboration des notions de complémentarité et d'opposition, il fallait distinguer les différentes modalités selon lesquelles des théories s'opposent ou se complètent. Pour l'opposition, elle peut souvent porter sur les hypothèses. Mais il y a loin d'une opposition sur les hypothèses fondatrices (Marx par rapport aux néo-classiques par exemple) à une opposition sur des hypothèses principales

(comme la question des prix fixes entre Keynésiens et Friedmaniens) ou encore sur des hypothèses secondaires (nature des anticipations entre Friedman et les nouveaux classiques). Dans le cadre de ces trois degrés d'opposition, il va de soi que la complémentarité ultérieure sera d'autant plus réalisable que les hypothèses seront moins fondamentales.

C'est sans doute l'idée de complémentarité qui était ici la plus riche. Une théorie peut en compléter une autre en fondant les hypothèses de cette dernière (on pense aux nouveaux Keynésiens qui ont justifié micro-économiquement l'hypothèse des prix fixes à court/moyen terme). Une théorie peut aussi étendre le champ d'application d'une autre : la théorie ricardienne de l'échange international montre ainsi que l'intérêt à l'échange prévu par Smith dans le cas de l'avantage absolu est tout aussi valable dans le cas d'un avantage relatif. On peut même alors parler d'une généralisation ou d'un englobement, la seconde théorie permettant de retrouver la thèse initiale comme un cas particulier. Une théorie peut également en compléter une autre en faisant retour sur des hypothèses implicites et/ou réductrices de cette dernière : c'est bien en modifiant les fonctions de production de type Cobb-Douglas que la théorie de la croissance endogène a très largement complété – et même corrigé – l'approche de la croissance de Solow. Un cas particulier de complémentarité existe enfin lorsqu'une théorie nouvelle permet d'articuler deux théories considérées comme antagonistes : c'est bien sûr l'approche IS-LM, synthèse supposée des approches macro-économiques keynésiennes et néo-classiques, qui pouvait être invoquée ici.

Derrière ces distinctions, il fallait donc faire un détour épistémologique. À titre de préalable, on pouvait rappeler la distinction entre sciences de la nature et sciences de la culture (ou de l'esprit, voir Dilthey et Rickert) qui oblige à considérer la complémentarité et l'opposition comme particulières en économie. Mais le sujet poussait davantage à se référer aux thèses de Popper, Kuhn et Lakatos. Les *paradigmes*, au sens kuhnien du terme, doivent en principe se succéder dès lors qu'une théorie dominante vient à être falsifiée (au sens de Popper), ce qui permet logiquement le passage à une théorie qui ne l'est pas encore. La complémentarité devient alors une fausse question, la théorie nouvelle venant purement et simplement remplacer la précédente défailante. Ici, opposition et complémentarité ne s'affrontent plus vraiment puisque c'est en s'opposant intelligemment qu'une approche nouvelle va venir remplacer (et non compléter) la précédente. Mais on sait que la falsifiabilité n'est pas systématiquement pratiquée en économie, l'ajout d'hypothèses *ad hoc* ou le refus de certains « tests » pouvant longtemps reculer le moment de dépassement d'une théorie par une autre. C'est aussi du côté de Lakatos qu'il fallait chercher en évoquant la notion plus prosaïque de *programme de recherche* que l'on adopte, développe ou abandonne de façon beaucoup plus arbitraire. C'est dans l'évolution de ces programmes que la complémentarité joue le plus clairement : on pouvait ainsi évoquer l'évolution de la pensée sur les cycles, Friedman répondant aux approches keynésiennes par l'introduction des prix et des anticipations, ce qui permet aux nouveaux classiques de fonder la notion de taux de chômage naturel, puis aux théoriciens des cycles réels de prendre le relais. De la même façon, si Kaldor a récusé assez violemment le modèle de croissance de Solow (qui prenait mal en compte le progrès technique, le *learning by doing*, etc.), cela a paradoxalement eu pour effet de réactiver le programme néo-classique à travers les modélisations de la croissance endogène. Ici, une opposition apparemment frontale permet de relancer la thèse récusée en l'obligeant à prendre en considération des hypothèses jusque-là négligées ou refusées. Dans un esprit similaire, on peut estimer que le programme de recherche de la micro-économie a été considérablement relancé par les critiques concernant l'asymétrie d'information ou l'existence de jeux à l'issue probable sous-optimale ou incertaine : ici aussi, ce qui a commencé par une opposition s'est révélé être une complémentarité au sens où l'affrontement s'est mué en continuation féconde du programme.

Peu de copies ont réalisé une réflexion de ce type pour vraiment poser et structurer le sujet. Il était néanmoins possible d'avoir la note de 3 (voire plus) en énonçant plusieurs oppositions/complémentarités pertinentes et en les qualifiant précisément. En revanche, les copies qui n'ont qu'évoqué vaguement les conflits entre théories générales ne pouvaient normalement accéder à la moyenne. Quant aux panoramas superficiels de la pensée économique, sans mention explicite de complémentarités/oppositions et apparaissant donc hors sujet, ils se traduisaient par des notes inférieures à un.



## COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

**Membres du jury :** Elley BAHRINI, Jean-Yves CAUSER, Annabelle DE CAUNA, Philippe DEUBEL, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Géraldine HECKLÉ, Thierry JEANMOUGIN, Pierre JOURDAIN, Hervé LEMOINE, Judith LEVERBE, Denis MARTIN, Marc PELLETIER, François VEDELAGO

**Rapporteur :** Jean-Yves CAUSER ET François VEDELAGO

### **Quelques éléments statistiques :**

Concernant cette épreuve, la moyenne des présents pour le CAPES est de 5,72 et celle des admissibles de 9,92 (contre respectivement 4,8 et 10,86 pour le CAFEP).

**DISSERTATION :** Conflit et changement social (16 points).

**QUESTION :** Le statut de la notion d'acteur en sociologie (4 points).

### **Éléments de correction et attentes du jury**

#### **SUJET DE DISSERTATION : Conflit et changement social**

##### **Mise en garde**

*Les principales difficultés liées au sujet sont, d'une part, les deux notions mises ici en relation dont la définition est, en soi, un objet de problématisation et, d'autre part, la manière dont il convient de les articuler. Il était ainsi plus commode de composer la démonstration en deux parties distinctes incluant des sous-parties. Le plan détaillé proposé ci-dessous est indicatif. Les membres du jury ont surtout apprécié les qualités de précision, de clarté et de cohérence du propos. Il importait d'élaborer une problématique structurée, argumentée et documentée.*

##### **Une problématique éventuelle**

*La conception de la notion de conflit a considérablement évolué au cours de ces dernières décennies et la naissance de la sociologie ne peut pas, quant à elle, être déconnectée de profondes mutations. Il est, dès lors, pertinent d'étudier les rapports entretenus entre ces deux notions de conflit et changement. Nous pouvons, dans cette optique, relever la manière dont la conflictualité génère des transformations et rappeler certaines dimensions polémologiques inhérentes aux changements sociaux.*

##### **Introduction**

Les relations entre ces deux concepts de conflit et de changement ont été au centre des préoccupations premières de la sociologie. Karl Marx, qui posait le principe selon lequel l'histoire était celle de la *lutte des classes*, concevait le conflit comme le moyen d'accéder à une société qui ne soit plus constituée ou traversée par des antagonismes, tandis que Max Weber concevait ces derniers comme inéluctables. Weber évoquait alors la présence d'*antagonismes des valeurs*. Durkheim était davantage préoccupé par l'*anomie* et la nécessité de se centrer sur la socialisation, l'intégration et la régulation. Parsons évoquera également, par la suite, l'importance de l'ordre social en faisant de l'*intégration* un objet central de la sociologie. Georg Simmel, quant à lui, estimait que le conflit est une *forme de socialisation* participant à la formation d'organisations porteuses de changement. Simmel rappelait, à cet égard, que « *si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est une des formes de socialisation les plus actives,*

*qu'il est logiquement impossible de réduire à un seul élément, doit absolument être considéré comme une socialisation* » (Simmel, 1992, p. 19.)

Définissons tout d'abord les deux concepts concernés. Nous pouvons, en premier lieu, définir le conflit comme *la manifestation d'antagonismes ouverts entre acteurs s'affrontant au nom de principes divergents ou d'intérêts momentanément incompatibles*. Ce concept est clairement à distinguer des notions de tensions, d'agressivité, de violence ou encore de barbarie même s'il peut parfois s'en rapprocher. Si les conflits concernent l'action d'individus ou de clans qui s'opposeraient pour l'obtention d'un bien matériel ou symbolique, ils renvoient également à la défense d'une cause ou de valeurs. À un autre niveau, ces luttes concernent la gestion de l'*historicité*, définie par Alain Touraine comme *la façon dont la société et les acteurs peuvent historiquement se produire par eux-mêmes*. L'objectif d'un conflit *intrasocial* est d'obtenir la détention, le contrôle et la gestion des ressources matérielles et symboliques de la société. Cela passe par un renversement de l'ordre établi ou par sa réorientation. Touraine rappelle ici que « *dans tout conflit et tout mouvement social, on peut entendre un appel à la liberté, à la justice et au respect de chacun* » (Touraine, 2005, p. 195). Les sociologues s'interrogeront, dès lors, sur les différentes dimensions de ces conflits : leur intensité, leur degré de violence, leur organisation, les conditions de la mobilisation, etc.

Le changement social suggère, de son côté, la présence ou l'émergence d'une *modification profonde qui ne soit pas éphémère et qui affecterait durablement le fonctionnement d'une collectivité et/ou les représentations de ses membres*. En fait, l'approche du changement nous demande d'osciller entre deux perspectives et d'en privilégier une. Ces deux points de vue ont été ainsi analysés : « *Si l'on postule un lien étroit et nécessaire, une logique globale dans l'architecture d'ensemble de la société, il s'ensuit nécessairement que le développement de la production, de la consommation et de la culture conduit inexorablement à une homogénéisation du système de gestion de la société, du genre de vie et de l'idéologie. Si l'on tient, à l'inverse, que le mouvement de massification de notre société demande, par un mouvement compensatoire, une différenciation progressive, et donc une plus grande diversité, on est conduit à penser qu'un degré de liberté de plus en plus grand s'introduit entre les différents rouages et les différentes facettes* » (Mendras et Forsé, 1991, p. 9.)

La problématique à construire autour des relations entre ces deux concepts nous amènera, tout d'abord, à montrer en quoi les conflits sociaux sont un facteur macrosociologique de changement de la société et une source de transformations plus micro ou mésosociologiques. En second lieu, ces changements ne sont-ils pas aussi producteurs de conflits ? Cette présentation schématique ne doit toutefois pas occulter des situations où les conflits n'aboutissent pas à du changement et, inversement, les cas où des transformations profondes peuvent s'opérer sans conflits.

## **I. Les conflits comme moyens de production de changement social**

### **1. Quand le conflit est le premier facteur des transformations**

Karl Marx (1818-1883) applique l'approche dialectique de Hegel à l'histoire de la société. La méthode hégélienne postule que l'évolution des conceptions philosophiques se fait par la critique des théories existantes, elle-même amenée à être dépassée. Marx est fasciné par la Révolution française dont il étudia les conséquences. Il ira ensuite analyser les mouvements sociaux en Angleterre. L'affirmation de la bourgeoisie, comme nouvelle classe à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'émergence, dans le même temps, de la classe ouvrière sont au centre de la théorie marxiste. Celle-ci postule que ces deux groupes ont des intérêts antagonistes et que les seconds, dépossédés de la valeur produite par leur travail, voudront renverser ce mode de production et l'ordre politique qui les aliène. La modernité nous place ainsi face à une contradiction fondamentale entre les forces productives (travail, capital, progrès technique) et les rapports de production. Ces deux classes sont, de fait, en conflit car la valeur d'échange, qui est le salaire de subsistance des travailleurs, est inférieure à la valeur d'usage de la force de travail. La plus-value, qui est la différence entre ces deux valeurs, est accaparée par le capitaliste. Telle est la source « objective » de ce conflit. Celui-ci reproduit alors le même scénario que celui de la Révolution française. La bourgeoisie, qui a su politiquement renverser le système aristocratique et prendre le pouvoir, serait logiquement amenée à être, à son tour, « retournée » par le prolétariat. Le développement de ce conflit potentiel aboutira au changement. Pour cela, les ouvriers (constituant une classe en soi) doivent atteindre

un certain niveau de conscience collective (afin d'être une classe pour soi) pour développer ce rapport de force avec la bourgeoisie. Dans cette conception, les luttes sociales et le conflit politique se superposent. Les premières doivent aboutir à une conscience collective suffisante pour entrer dans le champ politique et déboucher sur un changement durable. Nous aurions ici affaire à une forme d'évolutionnisme « *subordonné à un processus historique* » (Ferréol, sous la dir. de, 2011, p. 28).

Le sociologue allemand Ralf Dahrendorf mettra en question, dans les années 1950, l'approche du conflit réduite à la sphère économique du travail et du système productif. Avec le début de l'institutionnalisation des conflits, ceux-ci vont se déplacer dans la sphère politique pour le contrôle et l'exercice d'une l'autorité inégalement répartie. Plus précisément, cela attire notre attention sur le pluralisme des conflits, lesquels « *ne se résument pas uniquement à un problème de répartition de la valeur ajoutée ou des gains de productivité* » (Ferréol, sous la dir. de, 2004, p. 266). L'auteur approfondit la notion de changement qui ne prend pas toujours des formes spectaculaires mais qui peut résulter de transformations plus longues, évolutives et progressives. Celles-ci seraient davantage permises par des négociations que par des conflits ouverts ou violents. Le changement ne serait plus le résultat immédiat d'une remise en cause catégorique des normes et des valeurs de l'ordre social. Ces jeux de négociation permettraient la mise en place de compromis, le changement se faisant progressivement. Ce qui rejoint d'autres *théories de moyenne portée* plus récentes comme celle de la *régulation* de Jean-Daniel Reynaud.

## **2. L'institutionnalisation des conflits dans l'accompagnement des mutations**

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les conflits ne disparaissent pas mais se modifient dans leurs buts. Leurs composantes politiques et sociales se distinguent plus nettement. Ces conflits ne sont plus forcément envisagés sous l'angle de la conscience de classe, du « grand soir ». Nous assistons davantage à leur institutionnalisation (réglementation du droit de grève, préavis, etc.) et au passage d'un syndicalisme d'opposition à un syndicalisme de compromis et de cogestion (parité de la Sécurité sociale, conventions collectives, formation des salariés). Le changement social, lui-même, ne signifie plus une rupture totale avec le système existant mais s'apparente plutôt à des évolutions négociées.

C'est la structure de la société elle-même qui semble se transformer en profondeur. Henri Mendras évoquera, à ce sujet, l'émergence et la progression d'une *constellation centrale*. Le développement du secteur tertiaire favorise l'augmentation de couches et professions intermédiaires moins enclines à emprunter les formes traditionnelles d'action collective (Mendras, 1988).

Si Alain Touraine constate ces évolutions au niveau des conflits du travail, il observe parallèlement l'apparition de nouveaux modes de lutte. La notion de *nouveaux mouvements sociaux* (NMS) viendra conforter ses analyses. Les meneurs et participants de ces mouvements s'engagent dans des conflits relatifs à des thèmes nouveaux tels que le féminisme, l'écologie, le régionalisme, les luttes étudiantes, les libertés individuelles et des valeurs (l'avortement, la contraception, le combat contre le racisme). Ces NMS regroupent donc des participants provenant de différents milieux et n'ont plus forcément pour finalité le changement total de la structure de la société. Ainsi, nous passerions de revendications d'ordre matériel à des aspirations découlant de notre entrée dans une *société postindustrielle*. Ces nouvelles mobilisations seraient porteuses de revendications davantage liées à des enjeux qualitatifs concernant les valeurs, les genres de vie ou les droits individuels. Les conflits visant et produisant le changement insistent sur le système culturel. Les NMS demandent à être définis par trois concepts en liens : Identité, Opposition et Totalité. Le mouvement ouvrier avait été ainsi analysé, ces trois dimensions signifiant des mutations sociétales majeures. Pour Touraine, le conflit est-il néanmoins encore au cœur du changement (Touraine, 1997) ?

## **II. Les changements comme sources de conflits**

### **1. Des transformations génératrices de conflictualité**

Un des résultats fondamentaux des conflits de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle a été l'émergence et le développement de l'État social, ce qui constitue un changement important au regard des fonctions régaliennes de la sphère étatique. Cette invention donne alors lieu à la montée de mouvements protestataires plus réactifs ou défensifs.

Les trente dernières années sont un bon exemple de l'évolution des relations pouvant être entretenues entre ces notions de conflit et de changements. De profondes modifications affectent le système de production et, en conséquence, la capacité de l'État-providence à satisfaire les attentes des populations. Les mobilisations, qui marqueront cette période, seront principalement perçues comme étant des mouvements de résistance ou de refus face aux changements imposés par le haut (système de santé, ordonnances Juppé de 1996, réforme Balladur des retraites en 1993, contrat d'insertion professionnelle, réforme des universités de 2007, mesures sur les retraites en 2009). La source du changement s'est déplacée du « bas », c'est-à-dire des revendications populaires, vers « le haut », à savoir la politique publique ou les décideurs politiques. Il faut noter que ce type de conflit demeure organisé dans un cadre bien précis à travers des syndicats ou des associations et qu'il participe d'une redéfinition du mouvement social. Nous y trouvons également le phénomène du *nimby* qui apparaît en réaction à des implantations d'équipements non voulues par des populations locales.

Cet autre type de conflit, qui ne met pas directement en question le pouvoir politique, exprime davantage une révolte et ne se situe pas directement dans une compétition pour le pouvoir. Il se manifeste également par des explosions imprévisibles, le plus souvent appréhendées sous le vocable de « *violences urbaines* ». Ces conflits sont la conséquence de la montée des incertitudes et de la progression des situations de précarité (Castel, 2009). La perception d'une dégradation des conditions de vie matérielle ne peut-elle pas pousser à la révolte un nombre toujours plus important de *désaffiliés* ? Robert Castel, à travers la notion de *désaffiliation*, ou encore Serge Paugam avec celle de *disqualification*, ont ainsi étudié les conséquences de cette nouvelle pauvreté. Cette dernière est au fondement des révoltes des banlieues (notamment celles de 1981 ou encore de 2005). Nous avons alors assisté à des scènes de violence et de pillage se différenciant de manifestations revendicatives plus organisées et plus cadrées. La gestion de cette nouvelle conflictualité ne nous permettrait-elle pas de sortir d'une violence pouvant sombrer dans la barbarie ?

## **2. Conduite du changement et gestion de la conflictualité**

Si Michel Crozier définit le changement comme le *passage d'un système d'action concret à un autre*, il revient à Philippe Bernoux d'avoir montré ce que cela impliquait en termes de procédures de gestion du conflit dans toute organisation. Mettre en œuvre le changement impose, en premier lieu, d'établir un diagnostic partagé. Or, ce dernier fera nécessairement émerger des conflits d'interprétation (Bernoux, 2004). De plus, Bernoux observe, en s'inspirant des travaux de Renaud Sainsaulieu, que le changement ne se traduit pas uniquement en jeux de pouvoir mais prend en compte le lien qui s'établit entre identité et quête de reconnaissance.

Les travaux portant sur les identités professionnelles montrent, par ailleurs, que notre construit identitaire peut nous faire entrer en conflit avec nous-mêmes par le biais de *transactions plus subjectives* (Dubar, 2005). Pour Guy Bajoit, la construction de l'acteur passe par de tels engagements de type identitaire : « *La gestion relationnelle de soi ne consiste pas à résoudre les tensions, mais seulement à les réduire pour les rendre supportables, et à concevoir des actions pour les résoudre. Cette résolution ne peut être obtenue que par la modification de la position de l'individu dans son champ de relations, par un changement de la conjoncture relationnelle dans laquelle il est pris* » (Bajoit, 2003, p. 134.)

La complexification croissante de la société semble bien conduire à une individualisation toujours plus poussée. Les exigences de performance à l'égard des individus pouvant générer la « *fatigue d'être soi* » ne conduisent pas forcément à des expressions individuelles ou collectives de résistance (*voice*) mais à des comportements de fuite ou d'*exit* pour reprendre les termes d'Albert Hirschman. Alain Ehrenberg rappelle ainsi que « *le conflit n'est plus le grand ressort de l'unité du social et de la personne* » (Ehrenberg, 2000, p. 272). D'autres dimensions identitaires peuvent aussi être évoquées pour analyser cette évolution des conflits et ce qu'ils doivent aux mutations actuelles. Axel Honneth signale, à cet égard, que « *les bouleversements socioculturels intervenus dans les sociétés avancées ont tellement élargi les possibilités objectives d'autoréalisation individuelles que l'expérience de certaines différences individuelles [...] a donné naissance à toute une série de mouvements politiques* » (Honneth, 2010, p. 214).

## **Conclusion**

En définitive, l'étude du lien entre le conflit et le changement nous place au cœur des analyses portant sur les logiques de l'action collective ou individuelle. Ces dernières nous font ainsi aujourd'hui sortir d'une conception purement négative ou instrumentale du conflit et nous invitent à concevoir que le changement est loin de résulter uniquement et historiquement de facteurs macrosociaux. Celui-ci découle également de stratégies d'acteurs dont l'impact n'est pas à sous-estimer. Il revient, par exemple, à Serge Moscovici d'avoir souligné l'importance du rôle joué par des minorités actives. Nous sommes, en fait, loin d'avoir épuisé le sujet, et les questionnements des précurseurs de la sociologie restent, pour bon nombre d'entre eux, d'actualité.

Si certains auteurs considèrent que la notion de classe est devenue obsolète, parlant d'ailleurs de *lutte des places*, d'autres n'ont jamais cessé d'affirmer que la bourgeoisie demeure une catégorie dominante et que son idéologie reste une source majeure d'aliénation. Ses membres seraient les seuls à avoir pleinement conscience de leurs intérêts et détiendraient la capacité de s'organiser pour les défendre efficacement.

Des changements peuvent, enfin, avoir lieu sans conflit. Norbert Elias, à travers ses études sur le *processus de civilisation des mœurs*, a su analyser des changements au niveau microsociologique qui, sur un temps long, ont eu des portées sociétales. Les normes et valeurs des comportements dans la vie quotidienne se sont profondément transformées au fil du temps sans être la résultante ou encore sans générer des conflits majeurs ou tout simplement importants (par exemple, la peine de mort, l'avortement, le mariage homosexuel, le divorce etc.). Le débat est loin d'être clos.

## **Quelques références bibliographiques**

Bajoit G. (2003), *Le Changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Armand Colin.

Bernoux P. (2004), *Sociologie du changement, dans les entreprises et organisations*, Paris, Seuil.

Castel R. (2009), *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.

Dubar C. (2005), *La Socialisation. Construction des identités professionnelles*, Paris, Armand Colin (2<sup>e</sup> éd.).

Ehrenberg A. (2000), *La Fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob.

Ferréol G. (sous la dir. de) (2004), *Sociologie. Cours. Méthodes. Applications*, Rosny, Bréal.

Ferréol G. (sous la dir. de) (2011), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin (4<sup>e</sup> éd.).

Honneth A. (2000), *La Lutte pour la reconnaissance*, trad. fr. Paris, Cerf (1<sup>e</sup> éd. en allemand : 1992).

Mendras H. (1988), *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Paris, Gallimard.

Mendras H. et Forsé M. (1991), *Le Changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin (1<sup>re</sup> éd. : 1983).

Simmel G. (1992), *Le Conflit*, trad. fr., Saulxures, Circé (1<sup>re</sup> éd. en allemand : 1903).

Touraine A. (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard

Touraine A. (2005), *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard.

## **QUESTION : Le statut de la notion d'acteur en sociologie**

L'œuvre de Stanley Milgram sur la *soumission à l'autorité*, en relevant la prégnance du risque d'entrer en état *agentique* face à l'autorité, a connu de forts retentissements et c'est légitimement que nous pouvons nous questionner sur la portée heuristique de la notion d'acteur, voire même de sujet, et de ses usages en sociologie. Les thèmes de l'individu, de l'individualisme et de la modernité ont pourtant toujours laissé place à de tels questionnements depuis l'invention de la sociologie. La construction théorique d'un individu, pensé comme acteur et non comme agent passif, subissant le poids des contraintes, s'enracine ainsi historiquement chez Max Weber, la typologie proposée comprenant différents types de rationalité : en valeur (par rapport à des croyances), en finalité (par rapport à des objectifs ou de type instrumental), affective (reposant sur les émotions des individus), et traditionnelle, fondée sur la coutume. Si Raymond Boudon a été l'un des chefs de file, en France, de cette perspective, d'autres approfondiront cette notion de calcul rationnel en l'appliquant à différents terrains d'investigation de manière plus empirique.

Cette question de l'acteur est ainsi au cœur du dualisme théorique en sociologie, bien illustré par le titre de l'ouvrage de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg : *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Pour eux, *c'est l'occasion qui fait le larron et non son histoire passée*. La question récurrente concerne les comportements de l'individu : sont-ils déterminés par ce qu'il a vécu et intériorisé au cours du processus de socialisation primaire, de son éducation (Durkheim), ou bien sont-ils le résultat de ses choix rationnels en situation (Weber) ? Nous trouvons, d'un côté, une sociologie de type holistique (présente notamment dans l'approche de Pierre Bourdieu) et, de l'autre, la mise en avant du principe de l'individualisme méthodologique (cher à Raymond Boudon).

En sociologie, la notion d'acteur permet un angle d'analyse théorique privilégiant ses actions ou ses activités. À partir de l'individu, placé au sein de la réalité sociale, il est postulé sa capacité à faire librement des choix. Ses comportements et ses décisions indiquent une possibilité d'autonomie. Le concept d'acteur est aussi employé pour évoquer l'action d'un groupe, notamment dans le cadre des mouvements sociaux. Il s'agit davantage alors d'un acteur collectif se définissant potentiellement comme un *sujet historique*. Pour Alain Touraine, le mouvement social est « *cet acteur collectif engagé dans un conflit pour la gestion des principales ressources culturelles* » (Touraine, 1984, p. 337). Nous sommes très clairement, dans ces deux perspectives, du côté d'une sociologie de l'action dont l'objet est de saisir conjointement stratégies et effets de système. Le seul clivage entre ces deux types d'approche réside dans la délimitation de l'objet. Si les sociologues de l'organisation adoptent une perspective plutôt microsociologique, ceux du mouvement social privilégient une dimension à la fois historique et macrosociologique.

Nous trouvons une seconde caractérisation de cette notion d'acteur dans la métaphore de la théâtralité impliquant la scène et la coulisse, ou encore dans celle de la *commedia dell'arte* où nous endossons des rôles sans que ces derniers soient déterminés. Tout acteur est amené, dans ses interactions quotidiennes, à jouer dans des situations faites d'attentes réciproques. L'œuvre d'Erving Goffman illustre bien cette approche. Son étude des *stratégies d'adaptation* aux contraintes de l'*institution totale* donne à voir la possibilité de se préserver certaines marges d'autonomie. Le sociologue mentionne que « *dans la plupart des institutions totalitaires, la majeure partie des membres adopte la tactique qui consiste à "se tenir peignard" pour employer l'expression de certains d'entre eux. Cela suppose un dosage quelque peu opportuniste d'adaptations secondaires, de conversion, d'installation ainsi que de loyauté à l'égard du groupe des reclus, de manière à s'assurer le maximum de chances eu égard aux circonstances, de s'en sortir à la fin du compte indemne physiquement et moralement* » (Goffman, 1965, pp. 109-110).

Pour les sociologues de l'action ou de l'acteur, il est, en définitive, difficile de faire l'impasse du sujet, car cette expérience conditionne fortement la capacité à s'engager dans des jeux de pouvoir et d'acteurs. La question, qui reste toutefois en suspens, est dès lors celle du poids à accorder à une intentionnalité parfois présente dans l'action mais toujours difficile à saisir.

### **Quelques références bibliographiques**

Boudon R. (1979), *La Logique du social*, Paris, Hachette.

Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.

Ferréol G. (2010), *Grands domaines et notions clés de la sociologie*, Paris, Armand Colin.

Goffman E. (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, trad. fr., Paris, Minit (1<sup>re</sup> éd. en anglais : 1961).

Touraine A. (1984), *Le Retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Fayard.

### **Éléments de correction et attentes du jury**

Il importait de répondre ici de façon concise (à titre indicatif, d'une longueur limitée au quart de celle de la dissertation).

L'objectif de cette deuxième épreuve est d'évaluer les connaissances du candidat. Or, peu de copies ont rendu compte, de manière détaillée et exhaustive, des principaux usages de la notion d'acteur et de ses différentes acceptions. Beaucoup d'approximations sur les auteurs ou les périodes doivent, par ailleurs, être évitées.

## ÉPREUVE ORALE DE LEÇON

**Membres du jury :** Gildas APPÉRÉ, Emmanuel BUISSON-FENET, Jean-Yves CAUSER, Karine CHARLES, Annabelle DE CAUNA, Philippe DEUBEL, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Géraldine HECKLÉ, Thierry JEANMOUGIN, Sophie LAVAL, Hervé LEMOINE, Sophie MATTERN, Philippe NOREL, Estelle PRADARELLI, Mireille SCHANG, François VEDELAGO.

**Rapporteur :** Philippe DEUBEL

### Bilan statistique

#### *Répartition des notes du CAPES*

Nombre de candidats admissibles : 280

Nombre de candidats présents pour cette épreuve : 178

Nombre d'admis : 151

Notes sur 20	Nombre de candidats
Absents	102
Abandons	0
1	4
2	8
3	14
4	17
5	18
6	21
7	9
8	18
9	16
10	13
11	10
12	10
13	5
14	4
15	6
16	3
17	2
18	0

La moyenne obtenue à la leçon par les candidats qui se sont présentés est de 7,58. Elle s'élève à 8,38 pour ceux qui ont été admis. L'écart-type est de 3,80 pour l'ensemble des candidats ayant passé la leçon et de 3,52 pour les admis.

Les tableaux ci-après montrent la décomposition de la note globale de leçon entre la note de l'exposé (sur 12) et la note de l'entretien (sur 8).

Notes d'exposé sur 12	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absents	102	0
<1	4	0
>= 1 et < 2	20	6
>= 2 et < 3	28	21
>= 3 et < 4	27	27
>= 4 et < 5	26	26
>= 5 et < 6	23	21
>= 6 et < 7	20	20
>= 7 et < 8	8	8
>= 8 et < 9	11	11
>= 9 et < 10	4	4
>= 10 et < 11	7	7
>= 11 et < 12	0	0

Notes d'entretien sur 8	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absents	102	0
<1	5	0
>= 1 et < 2	24	13
>= 2 et < 3	31	28
>= 3 et < 4	39	32
>= 4 et < 5	29	28
>= 5 et < 6	27	27
>= 6 et < 7	17	17
>= 7 et < 8	6	6
>= 8 et < 9	0	0

Exposé	Entretien
Moyenne des présents : 4,21 Moyenne des admis : 4,69	Moyenne des présents : 3,38 Moyenne des admis : 3,69
Écart-type des présents : 2,44 Écart-type des admis : 2,29	Écart-type des présents : 1,71 Écart-type des admis : 1,62

### *Répartition des notes du CAFEP*

Nombre d'admissibles : 14

Nombre de présents pour cette épreuve : 16

Nombre d'admis : 6

Notes sur 20	Nombre de candidats	Notes sur 20	Nombre de candidats
Absents	8	10	0
1	0	11	0
2	2	12	0
3	0	13	0
4	1	14	0
5	1	15	0
6	0	16	0
7	0	17	1
8	1	18	0
9	0		

La moyenne obtenue à la leçon par les candidats au CAFEP qui ont passé l'épreuve est de 6,33. Elle s'élève à 7,20 pour ceux qui ont été admis. L'écart-type est de 5,19 pour l'ensemble des candidats ayant passé la leçon et de 5,27 pour les admis.



Les tableaux ci-dessous permettent d'affiner ces observations.

Notes d'exposé sur 12	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absents	8	0
<1	1	0
>= 1 et < 2	2	1
>= 2 et < 3	0	0
>= 3 et < 4	2	2
>= 4 et < 5	1	1
>= 5 et < 6	0	0
>= 6 et < 7	0	0
>= 7 et < 8	0	0
>= 8 et < 9	0	0
>= 9 et < 10	1	1
>= 10 et < 11	0	0

Notes d'entretien sur 8	Nombre de présents	Nombre d'admis
Absents	8	0
<1	0	0
>= 1 et < 2	3	2
>= 2 et < 3	1	1
>= 3 et < 4	0	0
>= 4 et < 5	1	1
>= 5 et < 6	0	0
>= 6 et < 7	0	0
>= 7 et < 8	0	0
>= 8 et < 9	1	1

Exposé	Entretien
Moyenne des présents : 3,50 Moyenne des admis : 4,06	Moyenne des présents : 2,83 Moyenne des admis : 3,20
Écart-type des présents : 2,69 Écart-type des admis : 2,68	Écart-type des présents : 2,54 Écart-type des admis : 2,64

## Déroulement et règles de l'épreuve

Après avoir tiré un sujet, le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures, durant lequel il a accès aux ouvrages de la bibliothèque, qui sont le plus souvent des ouvrages de base permettant de l'aider à traiter le sujet proposé. Les sujets de leçon sont à dominante économique ou sociologique. Si le sujet est à dominante économique, l'épreuve sur dossier proposée au candidat sera à dominante sociologique, et inversement.

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter son exposé pendant une demi-heure devant une commission composée de trois membres. Un exposé trop court est pénalisé. Cet exposé est suivi d'un entretien d'une durée de trente minutes (voir plus bas).

L'exposé est noté sur 12 et l'entretien sur 8. Un exposé insuffisant peut donc être partiellement rattrapé au moment de l'entretien. Par ailleurs, pour assurer l'équité entre les candidats, le jury tient compte du degré de difficulté du sujet dans ses attentes, et donc dans sa notation.

## Attentes du jury et conseils aux candidats

### *Remarques générales*

L'épreuve s'inscrit dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs. En conséquence, le candidat doit respecter certaines normes de comportement et de présentation : la désinvolture dans la tenue vestimentaire ou dans la façon de s'adresser au jury n'est évidemment pas de mise dans cette circonstance. Par ailleurs, le métier d'enseignant étant un métier de communication, on ne saurait trop conseiller aux candidats de s'entraîner à respecter les règles élémentaires en ce domaine : veiller à être clair et audible, s'adresser toujours à l'auditoire, ménager des transitions par des ruptures de ton qui permettent de repérer les temps forts de la démonstration, ne pas trop lire ses notes. Sur ce dernier point, le candidat doit être conscient qu'une lecture exhaustive des notes prises est bien souvent fastidieuse, et exprime aussi une communication défaillante. Il faut, au contraire, soigner l'acte de communication en utilisant ces notes comme points de repère, et en procédant aux développements intermédiaires en regardant les membres du jury. Certes, le jury n'est pas une classe, mais il est nécessaire de comprendre, de manière générale, que c'est en regardant l'auditoire que l'on vérifie que ce qui est dit est compris de tous.

### *L'exposé*

Pour réaliser un bon exposé, il convient tout d'abord de bien utiliser le support pédagogique mis à la disposition des candidats, à savoir le tableau. Or, bien souvent, ce tableau est utilisé exclusivement pour y consigner le plan suivi et quelques noms d'auteurs. Certes, il est bon que le jury puisse voir le plan proposé par le candidat (à cet égard, il est cependant inutile d'écrire tous les détails du plan : certains candidats consacrent, en effet, de nombreuses minutes à cette écriture, en tournant le dos au jury, et perdent de ce fait un temps précieux...). Mais l'essentiel est cependant que le tableau soit mis au service de la clarté de la communication pédagogique : il serait utile que les candidats apprennent à s'en servir en tant qu'auxiliaire de cette communication, pour illustrer des mécanismes, réaliser des schémas d'implication, noter des chiffres significatifs, etc.

La réussite de l'exposé suppose que le sujet soit compris et bien délimité. Il est essentiel de lire très attentivement le libellé, et de prendre un temps significatif pour questionner les termes retenus par le jury, en ne perdant pas de vue que chaque mot a son importance. C'est à cette condition que le candidat pourra mieux cerner l'étendue du sujet, le délimiter, mobiliser ses connaissances, et s'appuyer aussi sur les ouvrages de la bibliothèque. Ce moment de réflexion initiale est capital. Trop souvent, les candidats se précipitent sur les livres ou revues mis à leur disposition sans avoir fait cet effort réflexif, ce qui conduit à des exposés monotones où l'effort de problématisation est insuffisant, et les connaissances exposées non maîtrisées. L'analyse approfondie des termes du libellé permettra aussi d'éviter les prestations hors sujet, qui proviennent le plus souvent d'une inversion de la problématique, d'une extension ou d'une restriction excessive du champ d'étude, d'une interprétation trop hâtive des termes proposés.

Enfin, il n'y a pas d'exposé réussi si la structuration de celui-ci est défaillante. Sur le plan formel, cet exposé doit comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties équilibrées, une conclusion. L'introduction se décompose en plusieurs éléments indispensables : une situation du sujet qui montre l'intérêt de l'étude, une analyse des termes qui ne se limite pas à la récitation de définitions mais qui débouche sur une problématique, une délimitation spatiale et temporelle justifiée, et une annonce de plan explicite. Dans la conclusion, s'il n'est pas inutile que le candidat résume les temps forts de sa démonstration, il est surtout très important qu'une réponse personnelle à la question posée soit apportée, réponse soutenue par une argumentation rigoureuse. Le développement, qui constitue le cœur de l'exposé, doit impérativement présenter de la cohérence et se dérouler suivant un plan logique, progressif, en relation avec la problématique. Une argumentation de qualité suppose non seulement que soient mobilisées des connaissances à la fois empiriques et théoriques, mais aussi que celles-ci soient présentées de façon claire. À cet égard, le jury insiste sur la nécessité de relier les théories aux faits et met en garde

les candidats contre les exposés qui se transforment en un catalogue d'auteurs. Un bon exposé est un exposé qui se réfère aux faits et aux données chiffrées pour présenter des situations que les analyses théoriques permettent ensuite d'éclairer, et qui explicite aussi les processus, mécanismes et canaux de transmission des phénomènes.

### ***L'entretien***

L'entretien, qui est – rappelons-le – d'une durée de trente minutes, permet tout d'abord de revenir sur l'exposé du candidat, de demander des éclaircissements ou des approfondissements, et de fournir aussi l'occasion de rectifier certaines erreurs éventuellement commises. Cet entretien permet ensuite de sonder, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat sur les concepts, outils et méthodes de la discipline d'enseignement, ainsi que sur la connaissance des grands faits économiques et sociaux. Lorsque le sujet est à dominante économique, le jury ne manque pas en fin d'entretien de poser quelques questions de sociologie, et inversement.

Les questions posées par le jury sont de difficulté graduée et s'inscrivent dans les différents champs constitutifs des sciences économiques et sociales. Pour s'y préparer, les candidats doivent étudier soigneusement les programmes de Seconde, Première et Terminale, sans négliger les enseignements de spécialité.

### **Annexe : sujets de leçon**

Qu'apporte la sociologie à l'acte de consommation ?  
Quels rôles pour les médias dans la démocratie ?  
La sociologie est-elle une science comme les autres ?  
Comment expliquer la persistance des inégalités dans les sociétés démocratiques ?  
Qu'est-ce qu'un objet sociologique ?  
Les approches sociologiques du chômage  
Qu'est-ce que l'opinion publique ?  
La sociologie est-elle déterministe ?  
Peut-on parler de classes moyennes ?  
Normes et déviance  
Les ouvriers forment-ils encore une classe sociale ?  
Peut-on réguler un système financier ?  
À quoi servent les banques ?  
L'éducation, un bien comme les autres ?  
Le niveau d'épargne peut-il nuire à l'activité économique ?  
Épargne et consommation  
Quels usages pour les modèles en économie ?  
Salaire et productivité  
Faut-il supprimer le salaire minimum ?  
Comment financer les retraites ?  
Les facteurs démographiques de la croissance  
Quelles sont les marges de manœuvre de la politique conjoncturelle ?  
Croissance effective et croissance potentielle  
Quel rôle pour l'Union européenne face à la crise des finances publiques ?  
La mondialisation est-elle irréversible ?  
Comment se fixent les salaires ?  
Que mesure le PIB ?  
Le déficit courant doit-il toujours être corrigé ?  
Pourquoi militer ?  
Le raisonnement sociologique

À quoi sert la sociologie ?  
 L'électeur est-il rationnel ?  
 À quoi servent les partis politiques ?  
 Peut-on encore parler de ruralité ?  
 À quoi sert l'école ?  
 Les cadres : une élite ?  
 Hérite-t-on de ses opinions politiques ?  
 Comment expliquer l'exclusion aujourd'hui ?  
 La place du syndicalisme en Europe  
 Problèmes sociaux, problèmes sociologiques  
 En quoi le marché constitue-t-il une institution sociale ?  
 Entreprise et responsabilité sociale  
 Employés et classes populaires  
 La fin des ouvriers  
 Le sentiment amoureux, un objet pour la sociologie ?  
 La crise du syndicalisme dans la France contemporaine  
 Qu'apporte la sociologie à la compréhension des entreprises ?  
 L'économie est-elle une science comme les autres ?  
 Création monétaire et inflation  
 La réduction des inégalités de revenus favorise-t-elle la croissance économique ?  
 Le dilemme inflation-chômage est-il toujours d'actualité ?  
 La crise économique depuis 2007 donne-t-elle raison à Keynes ?  
 L'équilibre budgétaire, une priorité ?  
 Services et croissance  
 Doit-on réguler les firmes transnationales ?  
 La recherche du développement durable remet-elle en cause la croissance ?  
 Faut-il réduire les déficits publics ?  
 Le travail est-il une marchandise comme les autres ?  
 Comment expliquer les inégalités salariales ?  
 Les minima sociaux et le retour à l'emploi  
 L'équilibre budgétaire : une priorité ?  
 À quoi sert l'économie sociale et solidaire ?  
 À quoi servent les marchés financiers ?  
 Incitations et emploi  
 Faut-il alléger les charges sociales sur les bas salaires ?  
 Pourquoi obéit-on ?  
 Les générations sont-elles en conflit ?  
 Crise des banlieues et intégration sociale  
 Régimes autoritaires et totalitarisme  
 Marginalité et contre-culture  
 À quoi servent les sondages ?  
 Comment évoluent les liens entre générations ?  
 Comment expliquer l'abstention ?  
 Jeunes et banlieues  
 Faut-il augmenter ou réduire le temps de travail ?  
 La crise des dettes publiques en Europe  
 La réforme du système de retraite par répartition en France  
 Quelles sont aujourd'hui les marges de manœuvre de la politique conjoncturelle ?  
 Existe-t-il plusieurs formes de capitalisme ?  
 L'indemnisation des chômeurs entretient-elle le chômage ?  
 Quelle est l'efficacité des politiques climatiques ?  
 L'impôt est-il efficace ?  
 Socialisation et réseaux sociaux

Qu'est-ce qu'une société laïque ?  
 Pratiques sportives et milieux sociaux  
 La mobilité, une histoire de famille ?  
 L'âge est-il une variable sociologique pertinente ?  
 La mobilité sociale n'est-elle qu'une illusion ?  
 Violence et société  
 Comment expliquer le développement des associations ?  
 Les relations dans l'entreprise sont-elles nécessairement conflictuelles ?  
 Socialisation et groupes sociaux  
 La mobilité intergénérationnelle  
 La sociologie est-elle déterministe ?  
 Comment expliquer la persistance des inégalités hommes-femmes dans les sociétés démocratiques ?  
 La place du syndicalisme en Europe  
 Assiste-t-on à un retour du religieux ?  
 Les transformations de la participation politique  
 Que reste-t-il de la sociologie de Pierre Bourdieu ?  
 La jeunesse n'est-elle qu'un mot ?  
 Peut-on encore parler de domination masculine ?  
 La santé est-elle une marchandise comme les autres ?  
 Comment utiliser au mieux les ressources naturelles ?  
 Existe-t-il un taux maximum de prélèvements obligatoires ?  
 Les marchés financiers sont-ils efficaces ?  
 À quoi sert l'impôt ?  
 Comment expliquer les inégalités hommes-femmes sur le marché du travail ?  
 Le PIB est-il un indicateur pertinent pour rendre compte de la situation d'un pays ?  
 Schumpeter reste-t-il d'actualité ?  
 Quelle est l'efficacité du keynésianisme en économie ouverte ?  
 Faut-il stimuler l'offre de travail ?  
 Que doit faire l'État face aux monopoles ?  
 Quels instruments économiques pour juguler la pollution ?  
 Politique active et politique passive de l'emploi  
 La concurrence des pays à bas salaires est-elle responsable du chômage dans les pays développés ?  
 L'euro, une monnaie internationale ?  
 La politique budgétaire est-elle toujours efficace ?  
 La fiscalité peut-elle être juste ?  
 Les déterminants économiques du salaire  
 Y-a-t-il une dictature des marchés financiers ?  
 Innovations et concentration  
 Quels enjeux pour la gouvernance des entreprises ?  
 Identités et reconnaissance  
 La sociologie est-elle utile ?  
 La sociologie est-elle une science comme les autres ?  
 L'électeur est-il rationnel ?  
 Corps et société  
 Les acteurs font-ils des choix rationnels ?  
 Quelles mobilités sociales en France aujourd'hui ?  
 Quels sont les déterminants du vote ?  
 Les inégalités sociales changent-elles de forme ?  
 Savoirs sociologiques et représentations sociales  
 La famille est-elle encore une institution ?  
 Les pratiques culturelles sont-elles régies par des logiques de distinction ?  
 À quoi servent les partis politiques ?  
 Le don a-t-il encore une place dans nos sociétés ?

Conflit et régulation sociale  
Sous-culture et cohésion sociale  
Les cadres, une élite ?  
Religion et société  
État et nation  
Le raisonnement sociologique  
Qu'est-ce que l'opinion publique ?  
Les banques centrales doivent-elles demeurer indépendantes ?  
Quels sont les enjeux des réformes du système de retraite français ?  
Répartition des revenus et croissance  
Épargne et consommation  
Peut-on lutter efficacement contre la pauvreté ?  
Quelle gouvernance économique européenne ?  
Innovation et concurrence  
Y a-t-il un bon partage de la valeur ajoutée ?  
La politique économique doit-elle suivre des règles ?  
L'échange international favorise-t-il la convergence des économies ?  
Faut-il augmenter les bas salaires ?  
Peut-on redistribuer de façon juste et efficace ?  
La désindustrialisation est-elle inéluctable ?  
Encourager la concurrence, est-ce l'intérêt des consommateurs ?  
La concurrence est-elle toujours souhaitable ?  
Entreprise et responsabilité sociale  
Quels sont les risques de la déflation ?  
Crédit et fluctuations économiques  
Les gains de productivité sont-ils facteur de chômage ?  
Que nous apprend la crise grecque ?  
Investissement et croissance  
Sociologie et idéologie  
Les paradigmes en sociologie  
La souffrance, un objet pour la sociologie ?  
Quelle place pour l'individu dans le processus de socialisation ?  
Sociologues et journalistes exercent-ils le même métier ?  
Peut-on encore parler de culture légitime ?  
Identités sexuelles, identités sociales  
Qu'est-ce qu'un pauvre ?  
Sociologie et déterminismes sociaux  
Peut-on faire de la sociologie sans recourir à l'histoire ?  
Quel est l'intérêt du concept de genre en sociologie ?  
Pratiques culturelles et stratification sociale  
Ségrégation spatiale, ségrégation sociale  
Les inégalités sont-elles compatibles avec l'idéal démocratique ?  
La socialisation limite-t-elle le changement social ?  
Quel rôle les prix jouent-ils dans une économie de marché ?  
Faut-il rendre le travail plus flexible ?  
La production de biens collectifs doit-elle être encouragée ?  
Pourquoi mesurer la performance des entreprises ?  
La mondialisation peut-elle être régulée ?  
Délocalisations et stratégies d'entreprise  
Comment expliquer l'évolution récente des inégalités économiques ?  
Quel taux de change pour l'euro ?  
Comment coordonner les politiques économiques européennes ?  
Comment expliquer les fluctuations économiques ?

Institutions et croissance  
La mesure de la mobilité et de la fluidité sociales  
L'État et les instruments de la politique climatique  
Pratique religieuse et vote  
La coordination des politiques économiques au sein de la zone euro  
État et protectionnisme  
Entreprises et pouvoir de marché  
Conflit et changement social  
Les répertoires de l'action politique  
Organisations politiques et fonctionnement de la démocratie  
Dynamique démographique et croissance économique  
Les composantes institutionnelles des régimes démocratiques  
La compétition politique dans les démocraties  
Globalisation financière et régulation  
Quels rôles pour la politique de la concurrence ?  
Entreprises et pouvoir de marché  
La conflictualité sociale : pathologie ou facteur de cohésion sociale ?  
Pouvoirs publics et justice sociale  
Comment analyser la structure sociale ?  
Inégalités économiques et inégalités sociales

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE SUR DOSSIER

**Membres du jury :** Odile ALTAY-MICHEL, Lionel ANSELIN, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Françoise BARACHET, Marie-Claire DELACROIX, Hervé DIET, Christian FEYTOUT, Joëlle FOUÉRE, Nathalie GINESTE, Judith LEVERBE, Denis MARTIN, Guy ROBERT, Brigitte SOTURA, Dominique SZCZESNY.

**Rapporteur :** Christian FEYTOUT

La première partie du rapport sur l'épreuve sur dossier présente les candidats de cette session 2013-2, le **bilan** statistique est ensuite exposé, la troisième partie rappelle les **modalités** de l'épreuve et la quatrième propose des observations sur les **prestations observées** et les **attendus** de l'épreuve. Bien que les modalités de ce concours changent à partir de la session 2014, les recommandations que ce rapport propose ont une portée suffisamment générale pour conseiller les candidats et les aider à se préparer aux épreuves d'admission des sessions prochaines.

<b>PRÉSENTATION DES CANDIDATS</b>
-----------------------------------

### Profil des candidats du CAPES

Selon le titre

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
DOCTORAT	15	11	8
DIPLÔME POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	7	4	4
MASTER	109	67	57
GRADE MASTER	3	2	2
DIPLÔME GRANDE ÉCOLE (BAC+5)	22	14	11
DISP. TITRE 3 ENFANTS (MÈRE)	1	1	1
MAÎTRISE OU M1	23	16	13
INSCR. 4ème ANNÉE ÉTUDES POSTSECOND.	2	2	2
INSCR. 5ème ANNÉE ÉTUDES POSTSECOND.	1	0	0
ENSEIGNANT TITULAIRE-ANCIEN TITUL.	1	1	1
INSCRIPTION EN M2	46	11	8
INSCRIPTION EN M1	50	49	44

Selon le statut

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
ÉTUDIANT	169	101	88
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	5	4	2
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	42	24	20
AG. FONCT.PUBLI. ÉTAT, AUTRES MIN.	6	5	3
HORS FONC. PUBLIQUE/SANS EMPLOI	58	44	38



Selon l'académie d'origine

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
AIX-MARSEILLE	16	10	8
BORDEAUX	26	17	14
CAEN	2	2	1
CLERMONT-FERRAND	1	1	1
DIJON	3	2	1
GRENOBLE	11	6	3
LILLE	18	13	12
LYON	10	8	6
MONTPELLIER	16	11	10
NANCY-METZ	12	7	7
POITIERS	1	1	1
RENNES	18	11	10
STRASBOURG	16	6	6
TOULOUSE	22	18	18
NANTES	10	5	5
ORLÉANS-TOURS	2	1	0
REIMS	1	1	1
AMIENS	4	3	3
ROUEN	4	4	3
LIMOGES	1	1	1
NICE	6	5	4
LA REUNION	3	2	2
LA GUADELOUPE	1	1	0
PARIS-VERSAILLES-CRÉTEIL	76	42	34

**Profil des candidats du CAPEP**

Selon le titre

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
DOCTORAT	1	1	1
MASTER	8	3	2
DIPLÔME GRANDE ÉCOLE (BAC+5)	1	1	0
INSCRIPTION EN M2	2	0	0
INSCRIPTION EN M1	2	2	2

Selon le statut

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
ÉTUDIANT	6	3	3
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	2	1	0
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	3	1	0
ENSEIGNANT ENSEIGNEMENT PRIVÉ	2	2	2
HORS FONC. PUBLIQUE/SANS EMPLOI	1	0	0

Selon l'académie d'origine

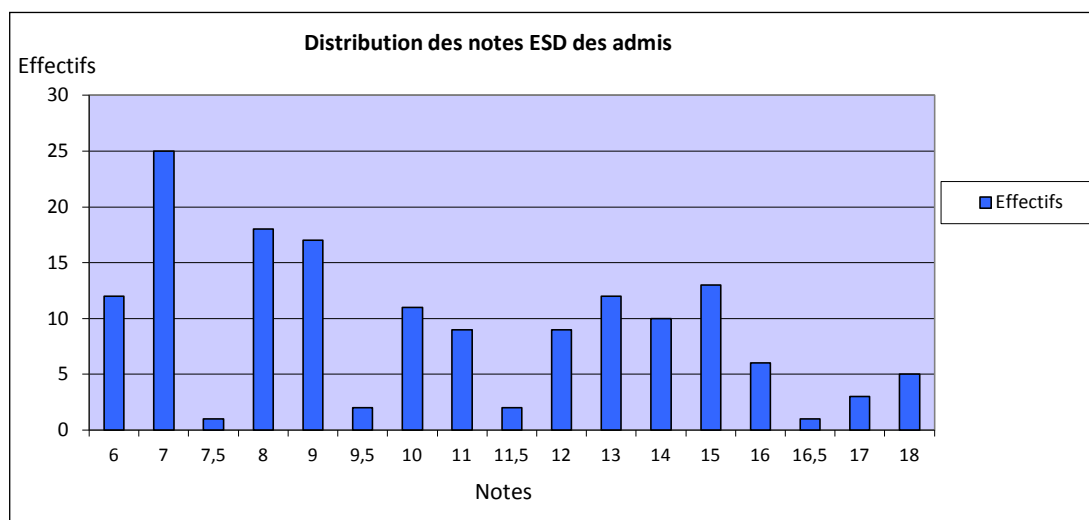
Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
AIX-MARSEILLE	2	1	0
CAEN	1	0	0
GRENOBLE	1	1	1
LYON	1	1	1
MONTPELLIER	3	1	1
RENNES	1	0	0
NANTES	1	1	0
ORLÉANS-TOURS	1	0	0
NICE	1	1	1
PARIS-VERSAILLES-CRETEIL	2	1	1

**BILAN STATISTIQUE DE L'ÉPREUVE SUR DOSSIER DE LA SESSION 2013-2 CAPES et CAFEP**

**1. CAPES**

- nombre de postes : 170
- nombre de candidats admissibles : 280
- nombre de candidats présents : 178
- nombre de candidats non éliminés : 178 (63,57 % des candidats admissibles)
- nombre de candidats admis : **151** (84,83 % des candidats non éliminés)
- moyenne des candidats présents : 10,02 (écart-type : 4,36)
- moyenne des candidats admis : 10,88 (écart-type : 5,27)
- 86 candidats admis ont obtenu une note  $\geq 10$
- Barre d'admission : 7,25//20

Notes	6	7	7,5	8	9	9,5	10	11	11,5	12	13	14	15	16	16,5	17	18	19	20
Effectifs	12	25	1	18	17	2	11	9	2	9	12	10	13	6	1	3	5	3	2



### Concernant la partie 1 sur 14 points

La moyenne des résultats à la partie 1 des candidats admis est de **7,25/14**, avec un écart type de 2,9. Celle des candidats présents est de **6,69/14**, avec un écart-type de 3,06.

### Concernant la partie 2 sur 6 points

La moyenne des résultats à la partie 2 des candidats admis est de **3,96/6**, avec un écart type de 1,67. Celle des candidats présents est de **3,33/6**, avec un écart-type de 1,76.

## **2. CAFEP**

- nombre de postes : 13
- nombre de candidats admissibles : 14
- nombre de candidats présents : 7
- nombre de candidats non éliminés : 6 (42,86 % des admissibles)
- nombre de candidats admis : **5** (88,33 % des candidats non éliminés)
- moyenne des candidats présents : 9,00 (écart-type : 2,39)
- moyenne des candidats admis : 10,88 (écart-type : 2,04)
- barre d'admission : 8/20

### Concernant la partie 1 sur 14 points

La moyenne des résultats à la partie 1 des candidats admis est de **6,10/14**, avec un écart type de 1,28. Celle des candidats présents est de **6,07/14**, avec un écart-type de 1,35.

### Concernant la partie 2 sur 6 points

La moyenne des résultats à la partie 2 des candidats admis est de **3,70 / 6**, avec un écart type de 1,47. Celle des candidats présents est de **2,93/6**, avec un écart-type de 1,76.

<b>RAPPEL DES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE (JORF n°0004 du 6 janvier 2010)</b>
--

#### 1. La nature du dossier

L'épreuve sur dossier comporte **deux parties**. La longueur du dossier est de l'ordre de 10 pages.

La *1<sup>re</sup> partie*, notée sur **14 points**, est constituée d'un dossier documentaire et d'un exercice portant sur des outils mathématiques et/ou statistiques. Le dossier documentaire est à dominante économique si le sujet de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique. Il est à dominante sociologique si le sujet de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Ce fléchage disciplinaire concerne également les dossiers relatifs aux thèmes des regards croisés des nouveaux programmes du cycle terminal. Le dossier documentaire est constitué d'un ou de plusieurs articles scientifiques ou d'extraits d'ouvrages. Il est de l'ordre de 6 pages.

La *2<sup>e</sup> partie*, notée sur **6 points**, porte sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Elle est constituée d'un document support, accompagné d'une ou plusieurs questions (jusqu'à 3 questions). Le questionnaire et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 : « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006, dont la référence est précisée dans le dossier.

Deux types de sujets ont été proposés aux candidats selon la nature du document support.

**L'interrogation peut porter sur une situation. Dans ce cas, le questionnement (2 à 3 questions) vise à appréhender la culture professionnelle du candidat, sa capacité à se projeter dans la pratique, à définir une posture en mobilisant des connaissances, attitudes et capacités.**

**L'interrogation peut porter sur un extrait d'ouvrage, d'article sur le système éducatif, de sociologie ou d'économie de l'éducation. Dans ce cas, le sujet invite le candidat à mobiliser des connaissances et à les mettre en perspective avec le texte proposé afin de montrer sa capacité à prendre du recul, à donner du sens, à montrer les enjeux.**

## 2. Le déroulement de l'épreuve

Temps de préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : **1 heure**, qui se décompose en deux temps :

- *1<sup>re</sup> partie*
  - **20 minutes** pour la présentation de l'exposé par le candidat. Celui-ci commente le dossier documentaire ;
  - **20 minutes** d'entretien avec le jury. Cet entretien porte *d'abord* sur l'exposé du candidat *puis* celui-ci présente ses réponses à des exercices sur des questions relatives à des outils mathématiques et/ou statistiques.
- *2<sup>e</sup> partie*
  - **10 minutes** pour la présentation de l'exposé par le candidat ;
  - **10 minutes** d'entretien avec le jury. Cet entretien porte sur l'exposé.

<b>OBSERVATIONS SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS ET LES ATTENDUS DE L'ÉPREUVE</b>
--

Pour cette session 2013-2, le nombre de postes à pouvoir a augmenté de 40 (soit une augmentation de 28 %). Pour autant, il n'a pas été possible de réaliser un recrutement à la hauteur de cette ambition. Afin de garantir l'exigence d'un bon niveau de maîtrise disciplinaire attendue des candidats admis, seuls 156 candidats ont été retenus sur les 183 postes offerts. Il faut prendre en considération, pour comprendre cette situation, le fait que seuls 191 candidats « non éliminés » se sont présentés finalement aux épreuves d'admission. Cela est à mettre en relation avec la réussite de candidats inscrits au concours 2013 normal. Leur moyenne (11,13) à l'épreuve sur dossier de cette session 2013-2 est légèrement inférieure à celle de la session 2013 (11,65).

66 admis (sur 156) ont obtenu une note supérieure ou égale à 12 / 20 à cette épreuve. Le jury tient à saluer ces excellentes prestations de la part de candidats qui ont su satisfaire l'ensemble des exigences d'une épreuve composite, difficile. Outre le niveau solide de leurs connaissances scientifiques, ces candidats se sont distingués par un recul adéquat par rapport au dossier documentaire de la partie 1, commenté sans être paraphrasé, resitué dans une problématique d'ensemble en économie et/ou en sociologie, mis en perspective avec les programmes du lycée.

### Première partie

#### **À propos du contenu de l'exposé et de la construction du commentaire**

Le texte (**JORF n° 0004 du 6 janvier 2010**) précise que le candidat est évalué sur :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée (en vigueur au moment du concours) ;
- sa réflexion sur l'histoire, l'épistémologie, la didactique et les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

*Le déroulement de cette session conduit le jury à réitérer cependant certaines observations mentionnées dans le rapport précédent.*

La durée de l'exposé est impérative, le candidat doit faire preuve de sa capacité à gérer le temps qui lui est imparti aussi bien en respectant les 20 minutes qu'en développant les parties de façon équilibrée et en prenant le temps de conclure.

L'exposé doit être structuré par un plan clair permettant de répondre précisément et spécifiquement à la problématique que le candidat aura définie. L'exploitation du dossier prendra ainsi tout son sens, avec la mobilisation de connaissances scientifiques. Le candidat évitera le simple commentaire des documents dans l'ordre de présentation. L'absence de plan sera donc sanctionnée.

Les plans généralistes, transposables à n'importe quel support documentaire, ne sont pas recevables ; les plans « plaqués », qui ne rendent pas compte de la capacité à commenter le ou les documents spécifiques et à en présenter de façon synthétique les éléments d'analyse, sont, de même, sanctionnés. Ainsi, le plan doit témoigner d'une réelle réflexion mais aussi refléter un sens pédagogique.

Certains candidats ont utilisé le tableau pour un schéma, en économie (équilibre partiel d'un marché, notamment le marché du travail ; relation de Phillips) comme en sociologie (représentation de l'espace social dans *La Distinction*, dont on rappelle qu'il résulte d'une analyse factorielle, représentation de la structure sociale selon Henri Mendras). Lorsqu'ils ont permis de traiter un aspect du sujet et qu'ils ont été correctement commentés, ils ont été valorisés. Dans tous les cas, l'utilisation du tableau pour étayer un raisonnement, pour indiquer tout au moins le plan, est fortement recommandée.

Les candidats sont invités à mentionner les documents exploités et à définir les notions employées. Lorsque le dossier comporte plusieurs documents, ce qui est le plus souvent le cas, le jury **attend** qu'ils soient explicitement mis en relation. Les documents statistiques donnent l'occasion de lire, interpréter, mettre en perspective avec une thèse du texte des données chiffrées. Si ce n'est pas réalisé lors de l'exposé, cela n'est pas en soi sanctionné, mais le jury vérifie alors systématiquement lors de l'entretien, la maîtrise des savoir-faire.

Le fléchage disciplinaire des dossiers en économie ou en sociologie n'empêche pas de mobiliser l'approche par l'autre discipline.

On rappelle que la transposition didactique du dossier et la présentation de son usage potentiel en classe ne sont plus une attente impérative de cette épreuve. Elles restent cependant appréciées tant qu'elles ne se substituent pas à l'analyse proprement scientifique du/des documents.

Le jury accorde également une grande importance à la qualité de la présentation orale. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher de ses notes et une posture adaptée à une situation d'enseignement sont attendus de la part du jury.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé du candidat à partir des critères suivants :

- capacité d'analyse du dossier ;
- capacité à problématiser et à construire le plan ;
- capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.

### **À propos de l'entretien sur l'exposé du candidat**

Lors de l'entretien, le jury apprécie, outre la pertinence, la concision des réponses apportées. Une réponse longue et mal ciblée ne peut être valorisée. Il est attendu des réponses témoignant de connaissances solides et d'une bonne réactivité. Les stratégies d'évitement, réponses volontairement longues et inadéquates, seront sanctionnées. Le candidat doit donc faire preuve de sa maîtrise des compétences requises pour enseigner.

Le jury fonde donc son évaluation de l'entretien avec le candidat à partir des critères suivants :

- la capacité à mobiliser des connaissances ;

- la réactivité du candidat.

### À propos des exercices sur des questions relatives à des outils mathématiques et/ou statistiques

Les remarques apportées l'année dernière restent d'actualité. Le jury rappelle l'importance d'une culture mathématique de base pour enseigner les SES, ce qui implique de préparer sérieusement cet aspect de l'épreuve (dans l'année et lors de la préparation). D'ailleurs, trop de candidats se sont présentés sans une véritable préparation, et l'évaluation en mathématiques a donc, de nouveau, eu un caractère très discriminant, autant pour éviter à des candidats ayant échoué sur le reste de l'épreuve de perdre toute chance d'admission que pour pénaliser des candidats au niveau en SES mais fortement handicapés par l'évaluation de leurs compétences en mathématiques.

Par ailleurs, l'évaluation en mathématiques se fait sous la forme d'un entretien qui *porte, bien entendu, sur les réponses préparées par le candidat aux questions posées dans le dossier mais aussi, éventuellement, sur l'utilisation des outils mathématiques dans le cadre des documents fournis ou d'un exercice proposé pendant l'entretien.*

Il est important de rappeler que l'évaluation des compétences mathématiques et statistiques a pour objectif de :

- vérifier que le candidat maîtrise les concepts mathématiques jugés **indispensables** pour appréhender et enseigner les SES ;
- s'assurer que le candidat est capable de donner du sens et de prendre du recul sur les calculs qu'il exécute ou qui lui sont présentés, de même que sur les données chiffrées dont il dispose dans le dossier.

Les mathématiques ne se réduisent donc pas à connaître et manipuler des formules. Le jury a valorisé les tentatives des candidats de répondre aux questions, y compris si elles n'ont pas été couronnées de succès, ainsi que la capacité à donner du sens aux nombres, calculs ou méthodes cités ou utilisés (taux de croissance moyen, espérance, écart-type, dérivée, ...).

Lors de cette session, le jury a relevé de nombreuses difficultés dans la manipulation des outils mathématiques et statistiques, à savoir :

- les probabilités, notamment l'utilisation ou l'illustration de la loi binomiale et de la loi normale, sont mal connues ;
- trop de candidats ne maîtrisent pas la notion de coefficient multiplicateur ou de taux de variation annuel moyen, alors même qu'ils ambitionnent de l'utiliser avec des élèves ! Il en est de même sur des notions de base comme l'écart-type ou les pourcentages (somme, comparaison...) ;
- au niveau de l'analyse, le jury rappelle qu'il est important de maîtriser le programme de mathématiques du secondaire, notamment de connaître les fonctions de référence, de savoir dériver et intégrer des fonctions usuelles pour déterminer un sens de variation ou calculer une valeur moyenne ;
- pour trop de candidats, la notion d'ajustement, que celui-ci soit affine, exponentiel ou logarithmique, n'est pas connue ou maîtrisée. Son importance en termes de modélisation n'est en général pas perçue ;
- très peu ont conscience ou connaissent la notion de fluctuation d'échantillonnage, ce qui est inquiétant en termes d'analyse de résultats d'enquêtes. Il est attendu de savoir construire un intervalle de confiance mais il est essentiel de savoir donner un ordre de grandeur d'un tel intervalle, à partir de la taille de l'échantillon ;
- les notions portant sur les suites, les graphes et les matrices ne sont pas à négliger vu leur importance dans la modélisation et la résolution des problèmes dans les domaines socio-économiques.

En conclusion, le jury invite les futurs candidats à bien s'approprier le programme du concours et tient plus précisément à apporter les conseils suivants :

- un candidat ne doit pas hésiter à utiliser des schémas, des représentations ou des croquis pour donner du sens aux informations et/ou illustrer les méthodes à mettre en œuvre ;

- comme précisé dans les rapports de jury précédents, le candidat doit maîtriser différents outils, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui des statistiques, des probabilités et du calcul matriciel. Outre les traitements numériques usuels, les candidats devraient être capables de fournir sur la calculatrice un tableau de valeurs d'une fonction et la courbe représentative dans une fenêtre bien adaptée au problème traité ; ils devraient savoir effectuer toutes les opérations sur les matrices et utiliser les fonctions statistiques, en particulier celles donnant les caractéristiques d'une série statistique ou celles construisant un ajustement affine (coefficient de corrélation linéaire, équation d'une droite de régression). La calculatrice devrait également pouvoir être utilisée comme outil de conjecture ou de vérification. Le jury a constaté, cette année encore, qu'une grande partie des candidats avait une maîtrise trop minimaliste de cet outil, alors même que celui-ci peut leur permettre de dépasser des difficultés d'ordre technique et les aider pour la résolution des problèmes posés. Même si l'utilisation de la calculatrice ne suffit pas pour résoudre un problème, le jury a valorisé toute utilisation pertinente de cet outil.

## **Deuxième partie**

Les bons résultats lors de cette session (la moyenne est de l'ordre de 4 sur 6 pour les candidats au CAPES) confirment que cette deuxième partie de l'épreuve est bien préparée par les candidats, à mettre en relation pour certains d'entre eux avec l'expérience professionnelle au titre de contractuel admissible. Les questions ont porté sur des connaissances institutionnelles et factuelles fondamentales qui favorisent l'intégration des futurs enseignants dans la vie de l'établissement.

Ces savoirs sont nécessaires mais non suffisants. Ils doivent contribuer à la discussion des dispositifs et institutions, et non à l'adhésion de principe aux transformations actuelles et passées du système scolaire, qui relève de l'opinion du citoyen et n'a évidemment pas sa place dans un concours de recrutement de la Fonction Publique.

Les sujets proposés dans cette seconde partie n'impliquent pas de réponses attendues. Le Jury est au contraire attentif à la posture, au positionnement, à la capacité d'analyse du candidat.

Certains candidats se sont judicieusement appuyés sur leur expérience en stage. Cependant, d'autres ont réussi sans forcément s'y référer.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé et de l'entretien à partir des critères suivants :

- la capacité à mobiliser et à maîtriser des connaissances ;
- la capacité d'adaptation ;
- la réactivité du candidat.